



Concours d'Osnabrück – Saison 2021

Le concours est ouvert à tous les colombophiles licenciés FCF. Il faut cependant justifier d'une distance d'au moins 500 km pour concourir en catégorie « fond » et d'une distance de 700 km pour concourir en catégorie « grand fond ». Le lieu de lâcher exact est BÜNDE. Coordonnées GPS : 52° 13' 56,5 – 08° 37' 55,6 Est

Les inscriptions se font en ligne du 15 mai au 25 juin sur le site de l'UCML : <http://ucml-49.com>

1- LES DOCUMENTS

Les documents suivants sont à fournir sur les lieux de rassemblement (**Olivet** pour le fond et **Cholet** pour le grand fond)

- La copie du certificat de vaccination 2021
- La feuille de relevé de plomb des paniers
- La copie de la feuille de distance pour les nouveaux participants
- Enlogement électronique : Un exemplaire de sortie imprimante
- Enlogement manuel : Un exemplaire du carnet

2- L'ENLOGEMENT

Il aura lieu le **dimanche 04 juillet 2021** dans toutes les associations ayant un minimum de 3 amateurs. Ces trois amateurs ne doivent avoir aucun lien de filiation directe et doivent avoir des colombiers à des adresses postales différentes. Ceux-ci devront être présents ensemble à la mise en loge (vérification des noms et des signatures au lieu de rassemblement).

Pour la zone **Fond**, les pigeons devront être acheminés IMPERATIVEMENT à **OLIVET, 202 rue d'Alsace, 45160 Olivet, GPS : 47° 50' 21,9 – 01° 55' 16,8 Est**. Renseignements auprès du responsable : Alain Hallard, tél : 06 73 39 18 56.

Pour la zone **Grand fond**, les pigeons devront être acheminés IMPERATIVEMENT à **CHOLET, local colombophile, Le Bois d'Ouin, près du stade, 49300 Cholet**. Accueil de 9h à 12h. Grillades à partir de 12h30 sur réservation.

POINTS RELAIS POUR LA ZONE GRAND FOND		
DINAN	22	Arnaud HOUGAY 06 87 30 32 60 - Hippodrome l'Aublette - 22100 Quevert
GUINGAMP	29	Paul MONFORT 06 24 11 08 35
MISSILLAC	44	Christian BELLIOU 06 07 90 31 67
ORVAULT	44	Jean-Paul ORAIN 07 71 26 22 79
CLISSON	44	Claude JOUANNIC 06 07 72 80 73
ST-GILLES-CROIX-DE-VIE	85	Joël CHOTEAU 06 13 80 74 84
LES HERBIERS	85	Gilbert VILLENEUVE 06 78 21 19 89 - Le Rochereau, 3 chem. des Arnaudières
CHAMPIGNY	49	Philippe HAQUETTE 06 08 75 76 99
CHOLET	49	Stephan BOISSEAU 06 31 88 88 69 - Le Bois d'Ouin – 49300 Cholet
STE-MAURE-DE-TOURAINE	37	Alain CHARBONNEAU 06 38 72 59 65
ROCHEFORT	17	Nicole TOUVRON 06 78 44 29 26
SIGOGNE	16	Boris DEFOULOUNOUX 06 86 68 95 98
STE FEYRE	23	David CHASSAGNE 06 18 54 50 45
YOUX	63	Gérard HUMBERT 06 81 79 30 05

NB : Tous les pigeons seront contremarqués sur l'aile avant leur transfert dans les paniers de l'UCML. Il est prévu 15 pigeons par panier. Toutefois, les organisateurs se réservent le droit d'augmenter le nombre de pigeons par panier.

4- PRIX DE L'ENLOGEMENT : 2 € par pigeon jusqu'à 20 pigeons enlogés et gratuit à partir du 21^{ème}

Soit: 0.50 € pour le transport et 1.50 € de dotation.

Le paiement des 2 euros se fera sur les lieux de rassemblement (Olivet et Cholet) uniquement par chèque bancaire à l'ordre de l'UCML.

3- LE LÂCHER

Il aura lieu le **mardi 06 juillet 2021** le plus tôt possible. Cependant en cas de mauvais temps ou de mauvaises prévisions météorologiques, les responsables du concours pourront décider de reporter l'enlogement/le lâcher. Une modification du lieu de lâcher pourrait aussi être décidée. Dans ces cas de figure toutes les informations seraient transmises au plus vite aux amateurs.

5- LE TRANSPORT

Il sera effectué avec le camion de l'UCML.

6- ARRIVEE-SIGNALEMENT

Le premier pigeon de chaque amateur devra être signalé impérativement sur le site de l'UCML. Ce signalement devra se faire le plus tôt possible après l'arrivée du pigeon et impérativement dans la journée. Il faudra fournir le matricule du pigeon, le jour et l'heure d'arrivée, la distance ainsi que le numéro de contremarque.

De façon moins arbitraire, le nombre total de pigeons constatés vous sera aussi demandé. Ce relevé permettra aux organisateurs de faire un bilan chaque soir et facilitera le travail pour décider de la clôture du concours. Ce bilan sera publié sur le site avant 22 heures.

7- LE DEPOUILLEMENT

La consigne de fin du concours sera diffusée sur le site de l'UCML à l'adresse suivante : www.ucml-49.com

Chaque société enverra **par mail**, dans les 72 heures suivant la fermeture du concours, le scan de la sortie imprimante. Ajouter au stylo sur chaque feuille de dépouillement, le département et la ville de la société.

Pour les amateurs de la 11^{ème} région, envoyer en plus le fichier informatique de récupération de la course (unikon, tauris, ...)

NB : Le dépouillement et l'envoi au classificateur est obligatoire, même pour les amateurs n'ayant pas constaté.

- au classificateur, **M. DELSAUX Patrick**, email : patrick.delsaux@wanadoo.fr
- au contrôleur, **M. GUITON Patrick**, email : patrickguiton@sfr.fr 2 allée des Aliziers 49320 Vauchrézien, (et les bagues caoutchouc par voie postale)

8- LES CLASSEMENTS

Zone fond : Un classement général au premier arrivé, 1 prix par 4.

Zone grand fond : Un classement général au premier arrivé, 1 prix par 4. Des classements As-pigeon sur 2 ans, 3 ans, 4 ans et 5 ans, au plus grand nombre de prix et ensuite au plus grand nombre de points, pour les pigeons ayant fait prix l'année en cours.

Les classements seront diffusés sur le site de l'UCML. Ils seront ensuite publiés sur des journaux colombophiles nationaux. Les amateurs auront une semaine pour déposer une réclamation auprès des responsables.

9- LES PRIX

Zone fond : récompense par chèque à hauteur de 50 % de la dotation de la zone pour le premier amateur + un diplôme, 30 % pour le deuxième + un diplôme et 20 % pour le troisième + un diplôme.

Zone grand fond :

Les 10 premiers amateurs du classement au 1er tombé seront récompensés comme suit :

- Le premier amateur : 30 % de la dotation + un trophée + un diplôme.
- Le deuxième amateur : 25 % de la dotation + un trophée + un diplôme.
- Le troisième amateur : 15 % de la dotation + un trophée + un diplôme.
- Le quatrième amateur : 10 % de la dotation + un diplôme.
- Le cinquième amateur : 5 % de la dotation + un diplôme.
- Du sixième amateur au dixième amateur : 3 % de la dotation + un diplôme.

Une somme inférieure ou égale à 3% du montant de la dotation récompensera les amateurs du onzième au vingtième.

Un chèque de 20 € + un diplôme récompensera les As-pigeons ainsi que la meilleure femelle comme suit :

- Le 1^{er} As-pigeon sur les deux dernières années 2020/2021
- Le 1^{er} As-pigeon sur les trois dernières années 2019/2020/2021
- Le 1^{er} As-pigeon sur les quatre dernières années 2018/2019/2020/2021
- Le 1^{er} As-pigeon sur les cinq dernières années 2017/2018/2019/2020/2021
- La meilleure femelle.

La remise des prix aura lieu en octobre lors de l'assemblée générale de l'UCML

Les 3 premiers amateurs de la zone fond ainsi que les 10 premiers amateurs de la zone grand fond seront sollicités pour offrir un pigeonneau pour la prochaine vente. L'UCML les remercie d'avance car cette vente permettra de pérenniser ce grand concours.

10- ORGANISATION / RESPONSABLES : Les décisions sont prises collégialement par les membres de la commission.

Mickaël ESNAULT : 06.98.13.70.06 esnault.mickael@yahoo.fr

Jean Marie BLOUIN : 06.33.58.67.98 jm.blouin@orange.fr

Olivier POUPARD : 02.41.36.05.02 o.poupard@orange.fr

Patrick GUITON : 06.17.38.98.23 patrickguiton@sfr.fr

Régis VOVARD : 06.95.69.15.05 reg.vovard@wanadoo.fr

11- CONTRÔLE

En ce qui concerne les appareils manuels et électroniques le règlement national sera d'usage. Toutefois il est rappelé que les enlogements et dépouillements doivent se faire en présence au minimum de trois amateurs. Ces trois amateurs ne doivent avoir aucun lien de filiation et doivent avoir des colombiers à des adresses postales différentes. Le nom et la signature de ces trois amateurs doivent figurer sur les feuilles d'enlogement et de dépouillement. Les organisateurs se réservent la possibilité d'effectuer un contrôle conformément à la réglementation nationale.

Sur décision du Conseil d'administration de la fédération nationale du 19/03/2014 et la modification du règlement de la constatation électronique, tous les systèmes qui ne sont pas équipés d'une montre mère intégrée doivent être reliés pour les enlogements et dépouillements à une montre mère. La mise à l'heure manuelle n'est plus tolérée.

RAPPEL - Équipement électronique minimum	
Pour l'amateur	Pour la société
un calculateur un module mémoire un système d'alimentation plus une batterie une antenne de réception	un ordinateur une antenne de mise en loges un calculateur une montre-mère un système d'alimentation une imprimante